

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI 7 juin 1960.

*Il est ordonné.*—Que le bill C-71, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants, soit déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.